

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-35-contrats-regularises-75-000-EUR-verses.html>



# AESH : 35 contrats régularisés, 75 000 € versés

- Métiers - AESH -

Date de mise en ligne : mercredi 5 juillet 2023

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Baptiste Chauvin  
EAESH en lycée  
**35 CONTRATS RÉGULARISÉS**  
**75000 € VERSÉS**  
C'est grâce aux combats menés par les élu·es catégoriel·es du SNETAP-FSU

**Gagné !**

**SNETAP**  
FSU

membre de l'élan commun

**Engagé·es  
pour le  
service public  
d'éducation et ses  
agent·es**

**En cette fin d'année, petit bilan de l'action syndicale de notre collectif [AESH](#) : 35 collègues accompagnés... pour 74 874 euros récupérés pour nos collègues !!! On ne lâche rien !**

Pas d'autre solution que d'aller voir chaque collègue [AESH](#) de votre établissement et lui demander :

- étais-tu [AVS](#) avant 2019 ?....alors elle ou il aura sûrement droit à régularisation
- tu es en [CDI](#) actuellement ? alors elle ou il aura sûrement droit à régularisation
- tu as une quotité de travail avec des virgules ? alors elle ou il aura sûrement droit à régularisation
- tu es en [CDD](#) depuis 2019-2020 ? alors elle ou il aura sûrement droit à régularisation

Si une des situations se présente dans votre lycée, proposez au collègue d'envoyer ses contrats et fiche de paie (depuis janvier 2020-debut de la rétroactivité) à

snetap [snetap-fsu.fr](http://snetap-fsu.fr) et baptiste.chauvin [educagri.fr](http://educagri.fr) et [pedago.vie-scolaire.snetap-fsu.fr](http://pedago.vie-scolaire.snetap-fsu.fr)

Le secteur Pédagogie et Vie Scolaire